

**Assemblée générale**

Distr. générale  
4 août 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-cinquième session****Demande d'inscription d'une question supplémentaire  
à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session****Vers des partenariats mondiaux****Lettre datée du 4 août 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée « Vers des partenariats mondiaux ». Comme cette question se rapporte à des sujets qui dépassent le champ de compétence d'une quelconque des grandes commissions, il conviendrait qu'elle soit réservée aux séances plénières de l'Assemblée générale.

Comme le prévoit l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif est joint en annexe à la présente lettre.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Hanns **Schumacher**

**Annexe à la lettre datée du 4 août 2000,  
adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de l'Allemagne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Mémoire explicatif**

**Vers des partenariats mondiaux**

La question des incidences de la mondialisation sur les sociétés modernes et le développement a constitué un axe de référence majeur des activités de l'Organisation des Nations Unies au cours des dernières années. Il est généralement admis que la mondialisation est une source de changements fondamentaux, parmi lesquels figure l'apparition de nouveaux « acteurs mondiaux » issus de la société civile et du monde des entreprises. Les États et les institutions multilatérales se doivent d'en tenir compte chaque fois qu'ils s'interrogent sur leur rôle et leurs fonctions futurs.

La mondialisation ouvre certes de vastes perspectives, mais ses bienfaits sont inégalement répartis. Il nous faut donc chercher des moyens concrets de mettre en place, avec tous les acteurs concernés et sur un pied d'égalité, des partenariats authentiques, intégrateurs et mondiaux. Aucun État Membre, aucune région géographique ne devrait être exclu d'un processus qui vise fondamentalement à améliorer les conditions de vie et à faire considérablement régresser la pauvreté.

C'est principalement aux gouvernements qu'il appartient de se saisir de cette question et d'en débattre dans le cadre des Nations Unies, qui offrent la seule tribune véritablement universelle. Les États Membres et le Secrétariat devraient, ensemble, user de leur influence pour établir ces nouveaux partenariats visant à créer une situation plus équilibrée et favorable.

Parallèlement, il faudrait chercher de nouveaux moyens de faire en sorte que les nouveaux acteurs mondiaux exercent la part de responsabilité qui leur revient dans notre avenir commun. Cela exige une approche plus concentrée et plus intégrée, qui privilégie notamment la cohérence.

La position de l'Allemagne est que l'Assemblée générale devrait examiner cette question fondamentale en prêtant plus particulièrement attention au rôle du Secrétaire général, des organismes et des États Membres des Nations Unies et de leurs efforts respectifs dans ce domaine, dans le droit fil du thème retenu pour le Sommet du millénaire, à savoir « Le rôle des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle ». Pour cela, la Mission permanente de l'Allemagne a engagé des consultations avec d'autres États Membres intéressés de toutes les régions.

Nous demandons donc que ce sujet donne lieu à l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.